

Réaliser des prestations de taille, rasage et entretien de barbe professionnels

RS7696 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	336
Formacode(s)	42050
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	17/07/2026
Date d'échéance	17/07/2029

Certificateur(s)

EURICOLOUR · SIRET : 95212221600015

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La certification « Réaliser des prestations de taille, rasage et entretien de barbe professionnels » répond à un besoin croissant dans le secteur de la coiffure masculine et du barber, où la demande pour des prestations spécialisées et de qualité ne cesse de se développer. Les clients recherchent des professionnels capables d'assurer des prestations personnalisées, sécurisées et esthétiquement abouties, adaptées à la morphologie de leur visage et aux attentes individuelles.

Le secteur du barber connaît une dynamique forte, portée par :

- Une valorisation croissante des services spécialisés pour la barbe et le rasage.
- Une exigence accrue des consommateurs en matière de sécurité, d'hygiène et de qualité.
- L'émergence de nouvelles techniques et tendances dans l'entretien de la barbe.

Cette certification permet de structurer et de professionnaliser l'offre de formation dans ce domaine, en proposant un référentiel clair, opérationnel et reconnu, garantissant la montée en compétences des professionnels et leur employabilité. Elle favorise également la valorisation des parcours professionnels et la crédibilité des candidats auprès des employeurs et clients.

Les publics visés sont les professionnels et futurs professionnels du barber souhaitant se spécialiser dans le rasage, la taille et l'entretien de la barbe. Les conditions d'accès sont conformes à la réglementation en vigueur et permettent à la fois :

- Aux diplômés de la coiffure de se spécialiser.
- Aux professionnels expérimentés sans diplôme d'obtenir une reconnaissance officielle de leurs compétences dans le respect de la législation en vigueur.

Cette flexibilité assure une ouverture à différents profils, tout en respectant les standards légaux et professionnels du secteur.

Public visé : coiffeurs

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Recueillir les besoins et attentes esthétiques du client, ainsi que ses contraintes morphologiques et d'éventuelles situations de handicap, allergies ou contre-indications, à l'aide d'un questionnaire écrit dématérialisé structuré, afin de proposer une prestation parfaitement adaptée.

Organiser le poste de travail en sélectionnant et désinfectant le matériel et les produits nécessaires à la prestation, en tenant compte des besoins spécifiques du client, en appliquant les règles d'hygiène et de sécurité afin de préparer la prestation

Effectuer un rasage à l'aide d'outils professionnels, après préparation de la peau avec des produits adaptés aux

spécificités cutanées et allergies éventuelles, afin d'obtenir des contours nets et harmonieux respectant la morphologie du visage

Réaliser une taille de barbe à l'aide de ciseaux et/ou rasoir et/ou tondeuse professionnelle, en préparant la peau, en adaptant les techniques de coupe à la longueur, densité et implantation du poil, afin de structurer la barbe en cohérence avec la morphologie du visage et la demande du client

Appliquer des soins adaptés (huiles, crèmes, baumes, lotions) en fonction du type de peau et de barbe, des éventuelles allergies et situations de handicap, en privilégiant des produits respectueux des exigences environnementales, afin d'assurer confort, hydratation et durabilité de la prestation

Délivrer des conseils personnalisés d'entretien à domicile (gestes techniques, fréquence d'entretien, choix de produits adaptés, bonnes pratiques d'hygiène), en tenant compte des spécificités du client (type de peau, allergies, handicap), afin d'optimiser la tenue et la qualité esthétique de la barbe dans le temps.

Promouvoir sa prestation au travers des réseaux sociaux, en mettant en valeur une prestation de taille, de rasage et d'entretien de barbe réalisée, par la production et la diffusion de contenus visuels professionnels (photographies, vidéos, présentation technique du résultat) illustrant la qualité du travail, la précision des contours et l'adaptation à la morphologie du client, afin de développer l'attractivité commerciale de son activité et valoriser son savoir-faire

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'activité de barber est réglementée en effet, le candidat doit être titulaire d'au moins l'un des diplômes suivants :

- CAP Coiffure (minimum requis pour exercer la coiffure, incluant les prestations de barbe).
- BP Coiffure ou autre diplôme supérieur enregistré au RNCP.
- Un BP avec option « coupe homme et entretien du visage » est recommandé pour une spécialisation barbe.

À défaut de diplôme, le candidat peut justifier d'au moins 3 ans d'expérience professionnelle effective dans le métier de coiffure ou barber, en tant que salarié ou travailleur indépendant.

Cette expérience doit être justifiée par des contrats, attestations ou fiches de paie.

Si le candidat ne dispose ni du diplôme requis ni de 3 ans d'expérience, il peut suivre la certification et exercer la prestation uniquement sous le contrôle permanent d'une personne qualifiée. Cela inclut les salariés de salons de coiffure ou barber-shops, pour qui l'activité de coupe, rasage et entretien de barbe est encadrée et supervisée par un professionnel qualifié.

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Candidature individuelle

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Le candidat doit être titulaire d'au moins l'un des diplômes suivants :

- CAP Coiffure (minimum requis pour exercer la coiffure, incluant les prestations de barbe).
- BP Coiffure ou autre diplôme supérieur enregistré au RNCP.
- Un BP avec option « coupe homme et entretien du visage » est recommandé pour une spécialisation barbe.

À défaut de diplôme, le candidat peut justifier d'au moins 3 ans d'expérience professionnelle effective dans le métier de coiffure ou barber, en tant que salarié ou travailleur indépendant.

Cette expérience doit être justifiée par des contrats, attestations ou fiches de paie.

Si le candidat ne dispose ni du diplôme requis ni de 3 ans d'expérience, il peut suivre la certification et exercer la prestation uniquement sous le contrôle permanent d'une personne qualifiée. Cela inclut les salariés de salons de coiffure ou barber-shops, pour qui l'activité de coupe, rasage et entretien de barbe est encadrée et supervisée par un professionnel qualifié.

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

Idem ci-dessus.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Le jury est composé de 2 membres :

- un formateur d'EURICOLOUR n'ayant pas intervenu dans la formation et n'ayant aucun lien avec les candidats
- un professionnel externe à la formation et à la certification

Base légale

Date de décision	17/07/2026
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	17/07/2029
Date de dernière délivrance possible	17/01/2030

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2025	47	—	—	—
2024	32	—	—	—

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/7696/>

Où se former

Formations référencées	2
Organismes	1
Régions couvertes	2
Prix indicatif	1 650 €

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.